

COMMUNE DE LIEU-SAINT-AMAND

PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le huit avril, s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de M. Jean-Michel DENHEZ, Maire.

Etaient présents : Jean-Michel DENHEZ, Stéphane MER, , Hervé DENHEZ, Chantal HAZARD , Sandrine RAOUT, Sébastien WALLET, Jean-Paul PETIT, Gilbert MERIAUX, Isabelle DETOURNAY , Karine DESON, Ludivine TISON,

Procuration : Hervé DANGREAUX à Stéphane MER
Catherine KASPRZYK à Hervé DENHEZ

Membres absents : Catherine KASPRZYK, Jérôme AVONTS, Hervé DANGREAUX.

Isabelle DETOURNAY est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

URBANISME

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

☞ Société MABEMA de Essars (62) à Mr Loïc ARDHUIN de Paillencourt - 4 résidence Paul Lecouffe - Parcelle 1879 - 380 m²

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2022

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2022 présenté par le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif
pour l'exercice 2022 et conformément au tableau ci-dessous :

Le budget principal, pour l'exercice 2022, est équilibré en recettes et dépenses aux
montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 335 800.00	8 597 989.00	7 072 422.00	810 233.00
Opérations d'ordre	6 262 189.00			6 262 189.00
TOTAL	8 597 989.00	8 597 989.00	7 072 422.00	7 072 422.00

Votants : 14 Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
--

VOTE DES TAXES LOCALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux communaux
d'imposition suivants :

- Foncier bâti : 30.71%
- Foncier non bâti : 33.21%

Votants : 14 Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
--

ACHAT DE BIENS

Le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur du bien sis 8 rue d'Avesnes Le Sec parcelle A 801.

Cette parcelle appartient au service des domaines, Administration de l'état à Lille. Le prix est de 35 000€ et les frais de notaire seraient pris en charge par la commune.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

TRAVAUX

EGLISE

- Le désamiantage du chœur et du clocher est terminé. Il reste le transept et la nef. Les travaux se sont bien passés. Des analyses faites sur les bois du clocher et du chœur ont révélé un certain nombre de problèmes et il faudra donc traiter ces sujets préalablement à la couverture.

DESAMIANTAGE ET DEMOLITION

Afin de pouvoir avancer dans le dossier d'aménagement de parking paysager près de la salle fourmentraux, le Conseil Municipal décide de procéder au désamiantage et à la démolition des logements des 17 et 19 avenue de la république et des granges et dépendances du 21 avenue de la république. Après avoir consulté plusieurs devis, le conseil retient la proposition de la société « Locmat » de Douchy les mines d'un montant de 84 558.00€ pour la démolition et celle de la SARL DUPRIEZ-NAQUART de Douchy les Mines d'un montant de 16 860.00€ HT pour le désamiantage

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

- Le Conseil décide de procéder également au désamiantage des garages rue de l'église. Le conseil accepte la proposition de la société SARL DUPRIEZ NAQUART d'un montant de 4 765€ HT.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

ASSOCIATIONS

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Harmonie municipale : Le Conseil décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 000€ à l'harmonie municipale pour l'achat d'équipements vestimentaires.
- Clubs sportifs : Le Conseil est sollicité par les clubs sportifs pour participer aux déplacements des équipes lors de rencontres extérieures. Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas donner suite à cette requête.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

SENIORS

VOYAGE DES AINES

- Après avoir étudié les différentes propositions, le conseil choisit le projet proposé par la société PLACE VOYAGES d'une journée en baie de Somme. Le voyage se fera le jeudi 16 juin.

FESTIVITES

CONCERT DE L'OSTREVANT

Le concert de l'ostrevant aura lieu cette année à Bouchain. Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 2 400€ à l'office municipal des sports de bouchain pour l'organisation de ce concert.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

JEUNESSE

ACCUEIL DE LOISIRS

- Le nombre d'animateurs étant suffisant, le centre d'avril a pu avoir lieu. Il est rappelé qu'un membre du personnel communal (Sophie LELONG) a accepté d'assurer l'encadrement de l'accueil de loisirs. La principale activité de la première semaine du centre d'avril tournera autour du cirque. Des spectacles (magie, cinéma et spectacle intergénérationnel) sont également prévus.
- En ce qui concerne l'accueil de loisirs de juillet, la directrice a choisi de faire le séjour au centre « Les argousiers » à Merlimont.

VOYAGE DES JEUNES

- Le conseil choisit le parc d'attractions « Disneyland » comme destination pour le voyage des jeunes d'aout 2022. Des devis seront demandés prochainement.

JOURNEE « JEUNES »

- Le Conseil avait envisagé de louer différents jeux tels que des flippers, des simulateurs de conduite etc... et d'organiser une journée pour les jeunes. Ce projet ne se fera qu'en 2023 et une date sera fixée lors de l'établissement du calendrier des fêtes.

AFFAIRES SCOLAIRES

CONSEIL D'ECOLE

- Pas de changement pour les rythmes scolaires. Des capteurs CO2 ont été installés dans les classes. Plusieurs sorties auront lieu en fin d'année scolaire.
A la demande des enseignants, une table de piquenique sera installée dans la cour de l'école.

FÊTE DE CLOTURE ET REMISE DE PRIX

- La remise des prix se fera sous le préau des maternelles classe par classe comme l'an dernier. La date sera fixée début juin. Quant à la fête de l'école, elle est prévue le 18 juin à la salle Fourmentraux. Afin de pouvoir accueillir toutes les familles, les danses seront échelonnées sur la journée.

VACANCES D'AVRIL

- Le 8 avril des chocolats ont été distribués aux enfants directement dans les classes.